

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de FAVERGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



**MAIRIE
DE
SERRAVAL**

Le dix-neuf février deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Pascal CHEVALLEREAU, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO Nathalie MASSART, Philippe MOLON, Philippe ROISINE, Sylvain SOBOTA, Stéphane TISSOT.

Absents (excusés) : Chrystel DEMIZIEUX, Yann HARDY, Julien MICHEL, Sarah PAILLOT.

Ont donné pouvoir : Chrystel DEMIZIEUX a donné pouvoir à Stéphane TISSOT.

Julien MICHEL a donné pouvoir à Pascal CHEVALLEREAU.

Nathalie MASSART est nommée secrétaire de séance.

Objet : PLACEMENT DE FONDS DE LA COMMUNE DE SERRAVAL. DEL_02062024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1618-1, L.1618-2 et R.1618-1,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de placer les fonds provenant de la vente de l'unité foncière du Gîte de Praz d'Zeures pour un montant de 200.000 €,
- **DECIDE** de souscrire à un compte à terme dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - **Montant 200000 €**
 - **Durée 2 mois**
 - **Taux nominal : 2,50 €**
 - **Taux actuariel : 2,56 €**
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires.

Le dix-neuf février deux mille vingt-quatre,

Le Maire,
Philippe ROISINE.

La Secrétaire de séance,
Nathalie MASSART.



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 22/02/2024
- de sa publication le 22/02/2024
Le Maire,
Philippe ROISINE.

